



École Aragon-Prévert – Le Houlme

Compte-rendu du Conseil d'école du 16 juin 2015 – Page 1

Circonscription de Bois-Guillaume

Localité : Le Houlme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 16 juin 2015

Séance ouverte à 18 h. 05 ; levée à 19 h 30

– Présents :

Madame Florence Chapelière, **Maire-adjoint** du Houlme

Membres du Conseil des Maîtres :

Mme Catherine Bellot

Mme Julie Brasseur

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Mme Odile Dumaine-Godart

Mme Brigitte Gosselin

M. Jérôme Michel

M. Laurent Rousseau

Mme Virginie Thébault

Membres du Comité de Parents :

M. Frédéric Corlau

Mme Mélanie Prevel

Mme Valérie Bonniec

M. Edouard Tannai

Mme Laëtitia Petit

M. Fahid Azzouz

Mme Anne Joseph

Mme Gaëlle Antor

Mme Véronique Cousin

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Excusés:

M. Philippe Vauchel, Inspecteur de l'Éducation Nationale

M. François Cousin, Conseiller municipal

Mme Sonia Cousarier, M. Marc Helloin, enseignants

M. Letellier, Mme Petit, parents d'élève

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaires de séance :

Mme Virginie Altaras, professeur

Mme Valérie Bonniec, parent d'élève



La réunion commence par un tour de table. Le compte-rendu du Conseil d'école du 14 avril 2015 est adopté.

1. Situation de l'école à la rentrée 2015

Les inscriptions des enfants pour la rentrée 2015 ont eu lieu. On peut travailler désormais sur du concret. Voici les hypothèses de répartition des élèves selon que l'école aura 8 ou 9 classes ordinaires :

	Hypothèses de répartition					
	Rentrée 2015			Ecole Aragon-Prévert		
	Nb.	10 cl	9cl	REP 9 cl	8cl	REP 8 cL
CP	38	19	19	19 CP	27	27 CP
CP		19	19	19 CP	25	11 CP
CE1	43	22	22	22 CE1		29
CE1		21	21	21CE1	29 CE1	
CE2	47	23	23	23 CE2	23	17 CE2
CE2		24	24	24 CE2	24	30 CE2
CM1	38	19	25	25 CM1	25	25 CM
CM1		19	25	13 CM1	25	13 CM1
CM2	37	19		12 CM2		12CM2
CM2		18	25	25 CM2	25	25 CM2
TOTAL	203	203	203		203	
Moyenne		20,3	22,56		25,375	

L'hypothèse à 9 classes permet de conserver 2 CP et 2 CE1 avec des effectifs favorables ; il n'y a qu'un seul cours double en CM1/CM2.

L'hypothèse à 8 classes oblige à un cours double en cycle 2, une classe CP/CE1, alors que, par ailleurs, le CP (27 élèves) et le CE1 (29 élèves) sont très chargés.

A cela, il faut rajouter des arrivées possibles après l'été, et des enfants de nomades qui viennent pour trois mois ou plus.

Mme la Directrice Académique a accepté de revoir les chiffres fin juin.

Il serait dommage de fermer cette année pour rouvrir l'an prochain : 59 élèves de moyenne section cette année seront en CP l'année 2016/2017.

2. T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire)

Un bilan des activités périscolaires de l'après-midi sera fait demain, mercredi 17 juin, dans le cadre du PEDT (Projet Educatif du Territoire) qui réunit les partenaires suivants : mairie, caisse d'allocations familiale, jeunesse et sport et éducation nationale.

A l'école, il y a une chute du nombre d'enfants participants depuis le 1^{er} trimestre ; l'an prochain, l'atelier radio ne sera pas reconduit ; il y aura création d'un atelier d'objets fabriqués à partir de textiles de récupération.

Le club d'échec de Rouen a proposé aussi d'intervenir sur ce temps.



La prise en charge du Brass-Band évoluera afin de dissocier les débutants des confirmés.

Il y a 150 inscrits aux TAP, mais tout le monde n'est pas là tous les jours : la moyenne de fréquentation évolue autour de 120 présents.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine se feront semaine 25 pour les TAP et la garderie. La mairie rappelle aux parents qu'aucun enfant ne sera pris en charge aux TAP s'il n'est pas inscrit.

Il serait intéressant que les enseignants et les animateurs du midi et du soir se rencontrent afin de mettre au point l'organisation des transitions.

Enfin, l'équipe d'animateurs est plus constante cette année, ce qui a été évidemment profitable.

3. Incident de vendredi dernier

Vendredi dernier, il y a eu un incident où une personne très alcoolisée aurait fait très peur aux enfants aux abords de l'école sur le temps de midi. Cependant, la rumeur a enflé très vite parmi les enfants. A tout moment, ils sont restés en sécurité.

4. Bilan des projets pédagogiques

Les classes eau des CE2 se sont bien passées. On remercie M. Rousseau, qui a permis que celle de Mme Cousarier, absente, se déroule.

Il n'y a pas eu de classes transplantées en CM2 cette année, mais la base de Jumièges est déjà réservée pour l'année prochaine.

5. Projet d'école 2014-2017

M. do Marcolino donne lecture à l'assemblée des principaux éléments du projet d'école, lequel est quasiment formalisé.

L'école comptait neuf classes ordinaires et une CLIS cette année.

14 élèves (dont 12 CLIS relevaient de la MDPH, 2 élèves ont bénéficié d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ; L'école compte par ailleurs 13 élèves de familles itinérantes et de voyageurs.

Il n'y a ni enfant allophone, ni enfant intellectuellement précoce.

En ce qui concerne la fluidité des parcours, un nombre significatif d'enfants a une année de retard ; mais on signale souvent que ce n'est pas l'école qui a pris la décision de leur maintien. Sur les trois enfants en CP qui avaient une année de retard cette année, un était autiste, maintenu en GS ; un second venait d'une autre école qui avait pris la décision de maintien ; le troisième, enfin, était un enfant de nomade, qui, à sept ans, faisait sa première entrée dans une école...

Validation des paliers du socle commun :

- le palier 1 est validé en fin de CE1 : sur 43 CE1, 37 ont leur palier validé ;
- le palier 2 est validé en fin de CM2 : sur 46 CM2, 36 ont leur palier validé.

Pour le B2I (Brevet Informatique et Internet), même si dans les domaines les résultats



fluctuent, 100 % des élèves ont leur B2I validé.

En ce qui concerne les aides mises en œuvre :

- la collègue maîtresse E a été longtemps absente, donc pas d'aide.
- le poste « G » n'est pas pourvu.

L'école a mis en place 19 PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) qui permettent de cibler les difficultés et de trouver des remèdes. Les PPRE sont signés par les parents.

Les enseignants notent depuis plusieurs années une dégradation des attitudes des enfants face à l'école et à l'effort, qui correspond souvent à une défaillance éducative des familles.

L'école manque de moyens d'action face aux parents ayant des enfants en grande difficulté de comportement.

Projet.

1. VOLET MAÎTRISE DE LA LANGUE ET PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME

Action 1 : Concours lecture, BCD

objectif : faire entrer le livre dans toutes les familles, susciter le goût et l'envie de lire.

Action 2 : Théâtre en CLIS

objectif : favoriser l'expression orale, stimuler l'imaginaire.

Action 3 : Mise en place et utilisation par les élèves d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)

objectif : former un élève connecté et participatif

Action 4 : Réinvestir les concours lecture des années précédentes (notamment ceux liés à la lecture d'image) sur le site web de l'école.

Objectif : favoriser la lecture à partir de différents médias.

Action 5 : Correspondance scolaire ;

2. VOLET MAÎTRISE DES MATHÉMATIQUES ET DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE.

Action 1 : Mise en place d'un rallye mathématique en cycle 2 et 3

objectif : dédramatiser les maths, introduire des jeux mathématiques interactifs.

Action 2 : Calcul mental

Objectif : développer chez l'enfant des stratégies de calcul performantes.

Action 3 : Classes eau

objectif : sur un thème, avec des partenaires, développer des actions à caractère scientifique.

Action 4 : Partenariat entre l'école, le musée maritime de Rouen et l'EHPAD du Houlme.



Projet à construire et développer.

ANNEXE 2 : VOLET ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'école prévoit :

- un PEAC art du spectacle vivant : théâtre CLIS ;
- une participation à l'action « école et cinéma » : trois classes ;
- une participation à l'action « Printemps des poètes », une classe ;
- une participation à l'action « opéra participatif », six classes ;
- une participation à l'exposition départementale arts plastiques, une classe ;
- une participation aux rencontres chantantes, six classes.

ANNEXE 3 : ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les APC ont lieu les lundis et jeudis de 11 h 30 à 12 h soient 2 x 30 min par semaine = 36 h annuelles.

ANNEXE 4 : AUTRES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Tennis : CLIS et CE2

Objectif : Favoriser la mixité entre élèves à besoins éducatifs particuliers de classe spécialisée (CLIS) et de classe de cycle 3 lors d'un module de sport : en l'occurrence : le tennis.

2. Classes de découverte (CM2)

Objectif : Développer des séquences pédagogique dans un contexte différent de celui de l'école, socialiser, apprendre à vivre ensemble en collectivité, pratiquer différents sports et l'APER.